

COMPAGNIE DE L'OCCIDENT

POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE S.A.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU 22 JUIN 2021
RÉSOLUTIONS**

L'Assemblée, à l'unanimité des voix,

- ❑ a approuvé le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2020 ;
- ❑ après avoir pris connaissance du rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé, a approuvé les comptes annuels au 31 décembre 2020, qui font ressortir un profit de EUR 653.222,98 ;
- ❑ a approuvé l'affectation du résultat, comme proposée par le Conseil d'Administration et la distribution d'un dividende de EUR 0,10 brut, soit EUR 0,085 net ;
- ❑ a donné décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions pour l'année 2020.

L'Assemblée, ayant déjà connaissance de toutes les coordonnées des candidats et de leurs plus importantes fonctions professionnelles actuelles et de celles exercées dans le passé, a décidé à l'unanimité des voix de nommer pour une durée d'une année se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle 2021 :

- ❑ **Administrateurs**
 - Monsieur Jean Bodoni
 - Monsieur Jean Noël Lequeue
 - Monsieur Massimo Trbaldo Togna
 - Monsieur Umberto Trbaldo Togna
- ❑ **Réviseur d'entreprises agréé :**
 - BDO Audit, 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

L'Assemblée a fixé à EUR 70.000,00 bruts, plus TVA si due, le montant global à allouer au Conseil d'Administration pour la rémunération et les jetons de présence des Administrateurs pour la période du mandat.

Enfin l'Assemblée a décidé de renouveler l'autorisation au Conseil d'Administration pour le rachat des actions de la COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE S.A. et a fixé à EUR 1,50 et à EUR 1,74 les prix minimum et maximum auxquels pourront être achetées de nouvelles actions COFI jusqu'à un montant global de EUR 703.424,66. Le Conseil d'Administration pourra procéder au rachat uniquement dans la période des trente jours qui suivent l'assemblée générale qui l'a autorisé. Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de délégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

Le Conseil d'Administration